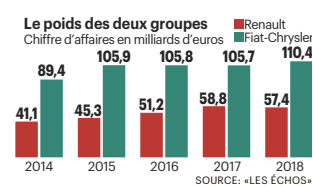


Economie

Lauréat de la semaine
Bicycle Therapeutics, start-up née des travaux de Christian Heinis (EPFL), vient d'entrer au Nasdaq.

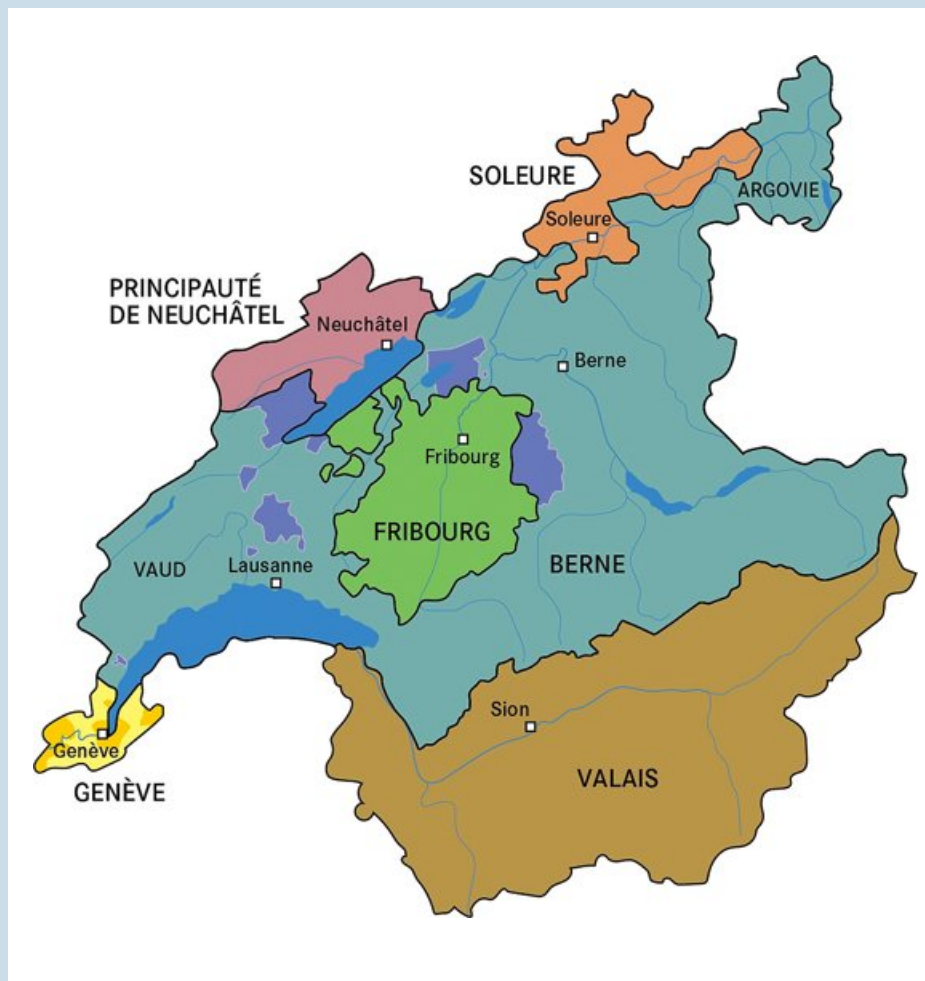


Le graphique
Fiat veut se marier avec Renault pour être le troisième plus grand constructeur mondial.

La zone d'influence de Berne, plaque tournante du trafic

Comme le montre cette carte, la zone d'influence de Berne couvrirait toute la Suisse romande actuelle, ainsi que les cantons de Soleure et d'Argovie. Cette hégémonie se construit au XVI^e siècle, quand Berne amorce une coordination monétaire dès 1560 avec Fribourg et Soleure, puis dès 1590 avec Neuchâtel, le Pays de Vaud, Valais et en partie Genève. «Il faut se souvenir que jusque-là, chaque région de Suisse occidentale possédait son propre système, et que même la partie allemande de Fribourg ne comptait pas de la même manière que la partie française», rappelle l'économiste Charles Froidevaux. Lors d'une conférence convoquée en 1590 pour établir une parité monétaire, il est décidé que 3 gros de Suisse romande équivalent à 1 batz de Suisse allemande. Cette coordination est appelée «Monnaie de Romagne».

Aucune pièce de Romagne ne sera jamais frappée, mais il s'agit en quelque sorte d'un référentiel virtuel auquel se mesurent les innombrables monnaies alors en circulation. «Cette volonté d'unification de la monnaie en Suisse est le premier grand pas d'un processus qui durera plus de deux cent cinquante ans et aboutira en 1850 à la création d'une monnaie fédérale», précise-t-il.



Original



Le louis d'or au soleil (1709), sorti de l'atelier monétaire de Lyon.

Copie



Un faux louis d'or au soleil, peut-être l'œuvre du faussaire bâlois Hans Jacob Schmied.

Photos: DR

Le temps où la Suisse occidentale falsifiait les pièces d'or de Louis XIV

ARGENT Lorsque l'on dit fausse monnaie, on pense au commerce confidentiel de Farinet. Or cette activité fut avant cela très répandue en Suisse occidentale, sous l'influence de Berne et du Royaume de Prusse.

IVAN RADJA
ivan.radja@lematindimanche.ch

Un beau jour de novembre 1703, des gens d'armes du royaume de France interpellent, sur la route qui relie Lyon à Bourg-en-Bresse, un certain Jonas Georges Gallandre, marchand de vin de son état, et son épouse, Anne-Marie Wavre. Ce couple de Neuchâtelois ne voyage pas léger: dans leurs sous-vêtements, dans les selles de leurs chevaux et dans celles de deux complices, on découvre une véritable fortune en louis d'or et écus d'argent, l'équivalent de 112 000 livres de France. Plus tard, l'enquête sur leur trafic passe à 400 000 livres. Le produit de la vente de vins, tente Gallandre. «Le mensonge est trop gros», sourit l'économiste Charles Froidevaux, auteur d'un ouvrage sur l'histoire économique et monétaire en Suisse occidentale entre 1589 et 1818: «Cela équivalait à des millions de litres de vin, de quoi remplir, de nos jours, 13 camions semi-remorques pour un seul passage!» Il y a beaucoup plus gênant: ces louis d'or sont tous des pièces dévaluées qu'ils tentent de faire passer en Suisse, pour les livrer aux faux-monnayeurs qui en feront des «nouveaux louis».

Pour bien comprendre le juteux commerce des époux Gallandre, il convient de dresser la toile historique devant laquelle se joue la scène. Nous sommes en pleine guerre de Succession au trône d'Espagne (1701-1714), qui oppose notamment Louis XIV et le Royaume de Castille au

Saint-Empire romain germanique, allié, au Royaume de Prusse. Pour assurer d'abord ses dépenses somptuaires (Versailles coûte cher...), puis financer ce conflit, le roi dévalue régulièrement la monnaie française et en frappe une nouvelle, dont les inscriptions varient. On voit ainsi se succéder des louis d'or «à la tête virile» (1683), «à l'écu» (1691), «aux 4 L» (1693), «aux 8 L» (1702), «aux insignes» (1705), «au soleil» (1709), etc. La liste est longue et se poursuivra sous le règne de Louis XV jusqu'en 1726. «En profitant de la différence entre la valeur substantielle des anciennes monnaies décriées (ndlr: dévaluées) par le roi et celle imposée par la cour, une industrie du faux louis d'or se développa entre Genève et Bâle», poursuit Charles Froidevaux.

Économie parallèle

Car Gallandre n'est qu'un maillon de la chaîne. Ce trafic implique des centaines de personnes, faux-monnayeurs, banquiers, hommes politiques et puissances étrangères. À cette époque, le système monétaire suisse est très disparate. «Les grosses transactions effectuées par les puissants se font en monnaies étrangères, louis, écus, doublons, précise Charles Froidevaux. Le peuple, lui, règle ses menues dépenses avec les innombrables monnaies locales, les batz, kreutzer et gros.» Surtout, la Suisse n'a pas accès aux mines d'argent de Bohême, ni à l'or en provenance du Nouveau-Monde. Pour la fabrication des pièces indigènes, on se rabat le plus souvent sur des alliages, comme le billon, mélange d'argent et de cuivre, où ce dernier domine largement. C'est dire si le commerce des louis excite les convoitises. À des fins très égoïstes. Toutes les parties prenantes à ce commerce illicite s'enrichissent à titre personnel. Et ces profits sont considérables. «J'estime qu'ils faisaient une marge de 15% au bas mot, sur les vrais faux louis d'or réactualisés et revendus en France».

Il serait réducteur cependant de passer sous silence les motivations politiques qui



«Les faux-monnayeurs faisaient une marge de 15% au bas mot, sur les vrais faux louis d'or réactualisés et revendus en France»

Charles Froidevaux, économiste

irriguent toutes ces opérations. Berne, dont la zone d'influence monétaire débordait largement les limites cantonales pour s'étendre, depuis le XVI^e siècle déjà, aux territoires de Genève, du Pays de Vaud, du Valais, de Neuchâtel, de Fribourg, de Soleure, d'Argovie et, partiellement, de l'évêché de Bâle, y voit un moyen de contrer Louis XIV. «Le gouvernement bernois est dominé par le parti antifrançais», rappelle Charles Froidevaux. En guise de bras armé, il dispose de la banque semi-gouvernementale Malacrida, qui organise les échanges de louis vieux contre de faux vrais louis d'or fabriqués clandestinement à la Monnaie de Besançon, chargée de produire les pièces du royaume de France.

Cet institut monétaire, totalement compromis dans l'entreprise, transformait en louis neufs les louis vieux de marchands suisses, dont un personnage central, le conseiller d'État neuchâtelois et maire de Neuchâtel François de Chambrier, chargé des enquêtes contre le faux monnayage (!). Il ne se contentait pas de fermer les yeux. Avec son petit-cousin, Emmanuel Chaillet, il participe activement à cette gigantesque fraude. Au reste, quand bien même aurait-il voulu y mettre fin qu'il ne l'aurait pas pu, explique Charles Froidevaux: «Il était alors interdit de juger ou de témoigner dans une affaire impliquant des membres de la famille, jusqu'au 4^e degré selon le droit canonique, du côté du mari comme de l'épouse, afin d'éviter les conflits d'intérêts.»

Une autre source de faux louis d'or mérite d'être mentionnée, car elle est le fait d'un faux-monnayeur génial, le Bâlois Hans Jacob Schmied, qui, en modifiant des louis dévalués, frappa pas moins de 350 000 fausses pièces, réinjectées en France par les bons soins de la banque bernoise et de banques genevoises. Le tout, avec la bénédiction et les encouragements de Frédéric I^{er}, roi de Prusse et prince de Neuchâtel, en pointe dans la guerre économique livrée contre la France. Alerté par les Bernois en 1710, il procurera des sauf-conduits mettant

à l'abri tous les faux-monnayeurs visés par l'enquête à Neuchâtel. Lorsque le chevalier de Saint-Maurice, président de la Cour des monnaies de Lyon, est dépêché en 1711 par Louis XIV en Suisse afin de faire cesser le trafic, et que la France menace de rompre tout commerce avec Neuchâtel, le Conseil d'État finit par réagir, mais les procédures s'enlisent, surtout après la mort de Louis XIV, et aucune condamnation n'a jamais été prononcée.

Responsables mais pas coupables

La raison d'État emprunte parfois des chemins plus tortueux encore: le pauvre Gallandre, condamné à mort (le faux monnayage était en effet puni de la peine capitale), dut la vie au prince de Conti, qui intervint auprès de Louis XIV pour que sa peine soit commuée en exil à vie. «Les Gallandre faisaient partie du parti contiste, et le prince était en lice pour la succession à la principauté de Neuchâtel», glisse Charles Froidevaux. Aucune charge ne fut retenue contre son épouse, Anne-Marie Wavre, le procureur du Roy considérant que ses actes furent dictés par «la soumission qu'elle doit» à son mari. Quant à la banque genevoise pour laquelle le contrebandier travaillait, elle échappa aux foudres du roi pour la simple et bonne raison que c'est elle qui paie les armées françaises en Italie, pour son compte... La situation est inextricable au point que Louis XV se verra contraint de gracier en 1719 les notables de Besançon impliqués dans le trafic, tant ils étaient nombreux.

Neuchâtel finira pourtant par subir le contrecoup de sa politique, à la fin de la guerre de Succession d'Espagne (1714), lorsque l'ambassadeur de France s'oppose à l'inclusion dans le Corps helvétique de la Principauté, qui se verra ainsi écartée de tous les droits qui en découlent.

«Histoire monétaire et économique de Suisse occidentale (1589-1818)», Charles Froidevaux, Alphil Editions, 2072p.